

Covid-19 : Battantes face à la crise, gagnantes pour nos droits !

Union syndicale Solidaires

La crise du coronavirus impacte tout le monde, mais certaines plus que d'autres ! La situation d' «état d'urgence sanitaire» décidé par le gouvernement accentue des inégalités liées au patriarcat et à la répartition genrée des rôles, déjà bien ancrées. En outre, le confinement renforce la vulnérabilité des femmes victimes de violences dans la sphère domestique.

Plus on vit dans la précarité, plus on est exposée aux effets sanitaires et sociaux de cette pandémie, qui révèle toutes les incohérences et inégalités politiques, économiques et sociales de nos sociétés. C'est bien à la fois contre le patriarcat et le capitalisme qu'il faut lutter, et la crise sanitaire ne doit en aucun cas servir de prétexte pour casser nos droits et nos solidarités.

Sur tous les fronts, pendant le confinement aussi

Alors que les femmes occupent la majorité des emplois à temps partiels, gagnent 19 % de moins que les hommes et accomplissent en moyenne 1h30 de plus de tâches domestiques que leur conjoint, il y a de grandes chances que leur incombe la garde des enfants, l'aide au travail scolaire, la majorité des travaux

du foyer,
les soins aux personnes âgées et donc une charge mentale
démultipliée
en plus de leur propre télétravail s'il a été mis en place par
leur
employeur. Et que va-t-il advenir des mères isolées ou
séparées avec un
ex-conjoint défaillant ?

Si l'on doit toujours revendiquer l'égalité
répartition du travail domestique, et des services publics de
proximité
de la petite enfance et d'aide aux personnes en perte
d'autonomie, il
faut faire connaître de nos collègues et reconnaître par les
employeurs
par exemple :

*>> le recours à l'arrêt de travail pour garde d'enfant dans le
privé peut être fractionné, ou partagé pour que les deux
parents en bénéficient à tour de rôle. Même lorsque le
télétravail est techniquement possible, rien n'empêche de
tenter de négocier l'arrêt de travail pour garde d'enfant :
télétravailler et s'occuper d'enfant est très souvent
ingérable, surtout dans la durée ! Dans la fonction publique,
les autorisations d'absence pour garde d'enfants ne génèrent
pas de RTT ! A savoir aussi pour la répartition de la garde au
sein des couples ! Et là aussi il faut marteler que le
télétravail n'est pas compatible avec une garde de ses
enfants.*

*>> l'aménagement des horaires de travail, en présentiel ou en
télétravail.*

Les femmes sur le terrain et en

première ligne face au COVID-19

Assistantes maternelles à la capacité d'accueil augmentée, agentes d'entretien, aides à domicile, soignantes hospitalières ou en ville, professeures en présentiel auprès d'enfants de soignant·es, caissières... ces femmes aux emplois parfois précaires, souvent sous-payés, aux conditions de travail pénibles mais aux métiers indispensables à la population, sont au front aujourd'hui comme elles le sont tous les jours, même au mépris de leur propre santé et de leur vie. La précarité de l'emploi, la sous-traitance, les postes isolés et les horaires éclatés rajoutent aux difficultés à faire face aux demandes des patrons et aux conditions de travail dangereuses.

Pour connaître ses droits et les faire respecter, que l'on soit physiquement au travail, en télétravail, au chômage partiel ou travailleuse privée d'emploi... des syndicalistes sont à vos côtés :

Les sites de l'Union syndicale Solidaires :

>>> <https://solidaires.org/>

>>> <http://la-petite-boite-a-outils.org/>

De plus, un numéro vert sera très prochainement mis en place (information sur notre site et réseaux sociaux)

Vous

pouvez par ailleurs demander une consultation téléphonique juridique gratuite pendant la crise sanitaire sur le droit du travail, de la famille... auprès des Avocats solidaires :

>>>

<https://www.avocat.fr/actualites/operation-covid-19-avocats-solidaires>

Des risques de violences sexistes et sexuelles accrus

Alors que 220 000 femmes sont victimes chaque année de violences conjugales (verbales, physiques, psychologiques, sexuelles), avec le confinement, elles se retrouvent enfermées avec leur agresseur, sans moyen de fuir, et avec d'énormes difficultés à communiquer avec l'extérieur. Les risques de violences augmentent et on peut craindre une multiplication des féminicides. Notre soutien passe par la vigilance, en tant que voisin·es, mais aussi par tous les moyens de communication afin de secourir, prévenir et alerter pour que les victimes ne soient pas isolées. Les "forces de l'ordre" doivent alors intervenir, et l'éviction du conjoint violent du foyer doit être activée, ainsi que les ordonnances de protection. La

rapidité

d'intervention est essentielle (police, justice).

Des

associations ont mis en place des permanences téléphoniques, et font tout ce qu'elles peuvent pour le suivi des femmes qu'elles accompagnent.

Des numéros utiles à connaître et communiquer :

**>>> Violences Femmes Info :
3919**

**>>> Allo Enfance en danger :
119**

>>> Police nationale : 17

Plus que jamais, Solidaires soutient et accompagne les travailleuses et encourage toutes et tous à s'engager et à créer des initiatives d'entraide pour les femmes précaires, privées d'emploi, sans-abris, étrangères ou réfugiées, isolées, et/ou âgées.

Solidaires invite aussi chacun·e à rester vigilant·e à la sécurité des femmes de son entourage et de son voisinage.

Restons chez nous au maximum, pour les secteurs vraiment essentiels à la vie collective organisons-nous pour

**protéger au mieux notre santé, exigeons tous les moyens
pour cela ET soyons solidaires !**